

Fiche d'informations légales

Vous avez choisi de vous faire assister par notre cabinet de gestion de patrimoine, profession réglementée et contrôlée, et nous vous remercions de votre confiance. Il est important pour vous de garder en mémoire les éléments suivants.

Présentation

Le Cabinet SERALY CONSEIL ET PATRIMOINE (Valentin Seraly) est un cabinet de gestion de patrimoine exerçant en tant que courtier en assurance, conseiller en investissements financiers et agent immobilier. En ce qui concerne son activité d'assurance, il exerce en proposant, après avoir analysé les besoins de son client, un ou plusieurs contrats d'assurances sélectionnés parmi les offres et produits provenant d'une ou plusieurs compagnies d'assurance partenaires de notre cabinet. Nous vous informons que notre société n'est soumise à aucune obligation contractuelle d'exclusivité et que nous pouvons, si vous le souhaitez, vous communiquer le nom des compagnies avec lesquelles nous travaillons habituellement (Article 521-2 du C. Ass).

- **Entreprise** : SERALY CONSEIL & PATRIMOINE (Valentin Seraly) - Entrepreneur individuel, immatriculé au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le n° 904 704 525 - TVA : FR43904704525. 21 rue des épinettes 01100 Arpent
- **Tél. & Email** : 06 04 15 05 89 - contact@seraly-patrimoine.fr
- **ORIAS** : Immatriculé à ce registre sous le n° 21009791 (consultable sur www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) et Courtier d'Assurance (COA).
- **Agent immobilier** : Carte professionnelle n° CPI 0101 2024 000 000 002 délivrée par la CCI de l'Ain pour les activités de transaction sur immeubles et fonds de commerce sans réception de fonds, et Gestion Immobilière.
- **Assurances professionnelles** : Garantie Financière 110 000€ (n° QRCAI000561 auprès de QBE EUROPE SA) et Responsabilité Civile Professionnelle (n° RD01886498M auprès de AIG Europe SA) conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances et aux exigences de nos autres statuts.

Le Cabinet n'a aucun lien capitalistique, même minoritaire, ne détient aucun droit de vote ni participation, direct ou indirect, au capital d'une entreprise et/ou groupe d'assurance, une mutuelle ou un institut de prévoyance. De même, aucune entreprise et/ou groupe d'assurance, aucune mutuelle ou institut de prévoyance ne détient de droit de vote ou participation, direct ou indirect, au capital du Cabinet. Le Cabinet est la propriété de son dirigeant.

Catégorie et niveau

Conformément à la réglementation en vigueur, voici les catégories et niveaux de conseil pour nos différentes activités :

- **Intermédiaire en assurance (IAS)** : Le cabinet exerce dans la catégorie COA (Courtier d'assurance ou de réassurance) de type B. Le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et, par conséquent, « n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché ». Cette activité s'exerce sans encaissement de fonds de tiers.
- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** : Le cabinet fournit des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF (RGAMF).
- **Agent immobilier** : Le cabinet réalise des transactions sur immeubles et fonds de commerce sans maniement de fonds, ainsi que de la gestion immobilière.

Partenaires

Afin de vous proposer des solutions adaptées à votre situation, notre cabinet a signé des protocoles de distribution ou de commercialisation avec plusieurs organismes reconnus. Dans le domaine de l'assurance, nos compagnies et plateformes partenaires incluent notamment SWISSLIFE, METLIFE, MMA, GENERALI, APRIL, SPVIE ASSURANCES, CARNET DE RETRAITE, AMI 3F, ACHEEL et KASE. Concernant nos activités de conseil financier, nous travaillons avec des sociétés de gestion et plateformes telles que CVE, GREEN FINANCE, SHARESPRO, FRANÇOIS 1ER, MNK PARTNERS et SOFIDY. Enfin, nous tenons à vous informer que les noms des autres partenaires, compagnies d'assurances et fournisseurs avec lesquels notre cabinet a passé un accord pourront vous être communiqués sur simple demande.

Protection de la clientèle / Traitement des réclamations clients

Le Cabinet Valentin Seraly s'engage à apporter de manière permanente au client un service de qualité. Si toutefois le client rencontre des difficultés au niveau de la prestation délivrée et qu'il souhaite faire part de son mécontentement, il peut s'adresser successivement dans le cadre d'un processus d'escalade :

a) 1er Niveau de réclamation : Quel que soit le canal d'arrivée de la réclamation formulée par le client, elle sera transférée à la personne qui est l'interlocuteur habituel du client. La réponse à la réclamation sera adressée par courrier, par email ou éventuellement par téléphone. Il sera précisé au client comment, le cas échéant, saisir le second niveau de réclamation si le mécontentement devait persister en dépit de la réponse apportée. Le Cabinet Valentin Seraly s'engage à accuser réception de la réclamation dans les 10 (dix) jours ouvrables suivant sa date de réception (sauf si la réponse à la réclamation est apportée dans ce délai) et à apporter une réponse à la réclamation au maximum dans les 2 (deux) mois suivant sa date de réception (sauf circonstances particulières dont le client sera alors tenu informé).

Valentin Seraly

21 rue des épinettes 01100 ARBENT France 01100 Arbent
0604150589
contact@seraly-patrimoine.fr



b) 2e Niveau de réclamation : Si la réponse apportée par l'interlocuteur habituel du client au sein du Cabinet Valentin Seraly n'est pas jugée satisfaisante, le client peut – s'il le souhaite - demander à ce que sa réclamation soit étudiée de nouveau. Dans ce cas, c'est le responsable du processus de traitement des réclamations clients au sein du Cabinet Valentin Seraly qui pourra être contacté et apportera une réponse écrite au client. Ce responsable pourra être contacté par email (contact@seraly-patrimoine.fr), ou par courrier à l'adresse ci-dessus.

c) 3e Niveau de réclamation (Médiation) : En l'absence de réponse dans les deux mois de sa réclamation initiale ou si le client n'est toujours pas satisfait de la suite donnée à sa réclamation par le niveau précédent, le client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur compétent selon la nature du litige :

- Pour les activités de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>.
- Pour les activités d'Assurance et Immobilières : MEDIATION CONSOMMATION DEVELOPPEMENT / MED CONSO DEV. Site internet : <https://www.medconsodev.eu>. Adresse postale : Centre d'Affaires Stéphanois SAS - IMMEUBLE L'HORIZON - ESPLANADE DE France - 3, RUE J. CONSTANT MILLERET 42000 SAINT-ÉTIENNE.

Le Cabinet s'engage à vous informer du déroulement du traitement de votre réclamation notamment si, en cas de survenance de circonstances particulières, les délais sur lesquels nous nous sommes engagés ne peuvent pas être respectés.

Autorité de tutelle

Dans le cadre de ses activités réglementées, le Cabinet est placé sous le contrôle des autorités de tutelle suivantes :

- Pour l'activité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) : L'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Site internet : www.amf-france.org.
- Pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance (IAS) : L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresse courrier : 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09. Site internet : <https://acpr.banque-france.fr>.
- Pour l'activité d'Agent Immobilier : La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Rémunération

Les modalités de notre rémunération dépendent de la nature des prestations sollicitées, et sont établies en fonction de votre situation patrimoniale et de vos objectifs. Notre proposition d'honoraires sera toujours

préalablement précisée par une lettre de mission.

- Honoraires de conseil : Le taux horaire du Cabinet s'élève à 80,00 € HT / Heure, soit 96,00 € TTC (TVA à 20%).
- Intermédiation en assurance et Conseil en investissement financier (CIF) : Nous sommes rémunérés par des commissions versées par nos partenaires (assureurs, sociétés de gestion), qui sont incluses dans la prime et/ou dans les frais de gestion. La nature, le mode de calcul et le montant de cette rémunération seront précisés dans les documents contractuels qui vous seront fournis lors de la souscription. Le détail des commissions et rétrocessions sera également indiqué lors de la remise du rapport de mission comprenant la déclaration d'adéquation.
- Activités immobilières (transaction et gestion) : Les honoraires sont précisés lors de l'établissement d'un mandat, à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat confié.

Nos barèmes d'honoraires complets sont consultables librement sur notre site internet : <https://seraly-patrimoine.fr/>.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT)

Conformément à la dernière Directive Européenne sur la lutte anti blanchiment et lutte anti terrorisme transposée en l'ordonnance du 12/02/2020, vous vous engagez à répondre aux questions que nous sommes susceptibles de vous poser et à nous fournir les éléments réclamés notamment une copie de la pièce d'identité et des justificatifs des pouvoirs de la personne signataire des contrats (extrait Kbis...)

Protection des données personnelles

En application de la réglementation en vigueur (RGPD et Loi Informatique et Libertés), les informations à caractère personnel recueillies par le Cabinet SERALY CONSEIL ET PATRIMOINE (Valentin Seraly), en qualité de responsable de traitement, font l'objet d'un traitement informatique. Ces données, vous concernant ainsi que le cas échéant vos proches, sont indispensables à la fourniture de nos prestations de conseil et d'intermédiation globale.

Ces données sont destinées à la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de vos missions de conseil et contrats (assurance, investissement, immobilier). Elles sont également susceptibles d'être utilisées pour :

- L'analyse de votre situation au regard de vos besoins afin d'émettre des recommandations adaptées;
- La conformité à la réglementation (dont la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme - LCB-FT) ;
- Le traitement des contentieux éventuels et des réclamations clients.

Destinataires : Tout ou partie des données collectées seront communiquées à nos collaborateurs, ainsi qu'à nos établissements partenaires (assureurs, sociétés de gestion, promoteurs), courtiers grossistes, ou organismes

Valentin Seraly

21 rue des épinettes 01100 ARBENT France 01100 Arbent
0604150589
contact@seraly-patrimoine.fr



professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation des opérations listées ci-dessus. Le client s'engage à informer ses proches concernés par ces traitements des présentes modalités.

Conservation : Ces données sont hébergées en France et conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis archivées pour une période de cinq (5) ans, sauf disposition légale ou réglementaire imposant un délai différent.

Vos droits : Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par email à contact@seraly-patrimoine.fr ou à notre adresse postale. Pour toute demande, merci de préciser vos nom, prénom et email et de joindre une copie recto-verso d'un justificatif d'identité en cours de validité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) par courrier (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07), par téléphone (01 53 73 22 22) ou via le site web : <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct>.